

# SANTÉ

## ASSURANCE TRADITIONNELLE

TRADITIONNELLE



QUIÉTUDE T10 DE BASE		QUIÉTUDE T20 DE BASE	
<b>Brève description</b>	Assurance maladies graves prévoyant le paiement d'une prestation après le diagnostic d'une maladie couverte à laquelle l'assuré a survécu (période de 30 jours). Si l'assuré décède sans avoir eu droit à une prestation et s'il a souscrit l'option GRPD, son bénéficiaire reçoit un remboursement des primes.		
<b>Âge à l'établissement</b>	18 à 65 ans (au plus proche anniversaire)	18 à 55 ans (au plus proche anniversaire)	
<b>Montant d'assurance</b>	Min. : 100 000 \$	Max. : 2 000 000 \$	
<b>Bande de taux</b>	100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$		
<b>Montant d'assurance</b> Fixe, croissant ou décroissant	Fixe		
<b>Primes</b>	Garanties		
<b>Durée des primes</b>	Renouvelable jusqu'à 75 ans		
<b>Surprime</b>	Oui		
<b>Frais de rachat</b>	Aucuns		
<b>Accumulateur</b>	N.D.		
<b>Options hybrides</b>	N.D.		
<b>Options de vies assurées</b>	Individuelle (seulement)		
<b>Droit de transformation</b>	Aucun		
<b>Admissibilité des transformations</b>	N.D.		
<b>Maladies graves couvertes</b>	10 maladies graves couvertes		
<b>Remboursement des primes au décès / Prestation décès (optionnel)</b>	Option de remboursement de primes à 100% en cas de décès excluant les frais inhérents aux modes de paiement autres qu'annuel. Il n'y a pas de minimum comme dans les autres produits Quiétude. Limité au capital assuré. GRPD = total des primes payées pour le coût de la base et du GRPD, incluant le frais fixe et les surprimes, depuis l'émission jusqu'à la date du décès.		
<b>Remboursement des primes à maturité/ Prestation Santé</b>	N.D.		
<b>Qui recevra la GRPD?</b>	Bénéficiaire (si l'assuré a l'option GRPD)		
<b>Garanties complémentaires</b>	MMA, MU, FR, EPI*, EPD* *utiliser le même exo que celui qui est disponible sur le T10 et T20 en vie		
<b>Frais de police</b>	Couverture de base : 50 \$	Couverture supplémentaire : 25 \$	

## QUIÉTUDE

Abréviation	QT10	QT20
<b>Brève description</b>	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 75 ans dont les coûts sont renouvelables à tous les 10 ans. Cette protection offre le service <b>Prompt Rétablissement</b> incluant Best Doctors.	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 75 ans dont les coûts sont renouvelables à tous les 20 ans. Cette protection offre le service <b>Prompt Rétablissement</b> incluant Best Doctors.
<b>Âge à l'établissement</b>	18 à 65 ans ( <b>au plus proche anniversaire</b> )	18 à 55 ans ( <b>au plus proche anniversaire</b> )
<b>Montant d'assurance</b>	Min. : 25 000 \$	Max. : 2 000 000 \$
<b>Montant d'assurance</b> Fixe, croissant ou décroissant	Fixe	
<b>Durée de la protection</b>	Expire à 75 ans	
<b>Bande de taux</b>	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$	
<b>Primes</b>	Renouvelables et transformables. Les primes sont garanties et augmentent par intervalle de 10 ans.	Renouvelables et transformables. Les primes sont garanties et augmentent par intervalle de 20 ans.
<b>Frais de rachat</b>	Aucuns	
<b>Accumulateur</b>	N.D.	
<b>Options hybrides</b>	N.D.	
<b>Options de vies assurées</b>	Individuelle	
<b>Droit de transformation</b>	À partir du 1 <sup>er</sup> anniversaire, jusqu'à 65 ans sans preuve d'assurabilité T10/T20 avec GRPD <ul style="list-style-type: none"> <li>REES, T75 libérée ou T65 (avec ou sans GRP), T100 (avec ou sans GRP / GRPD), T100 – Payable en 10 ans (avec ou sans GRPD) et T100 – Payable en 20 ans (avec ou sans GRPD)</li> </ul> T10/T20 sans GRPD <ul style="list-style-type: none"> <li>T100 (sans GRPD), T100 – Payable en 10 ans (sans GRPD) ou T100 – Payable en 20 ans (sans GRPD)</li> </ul>	
<b>Droit d'échange</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet d'échanger le T10 en T20</li> <li>Offert durant les 5 premières années, jusqu'à 55 ans, sans preuve d'assurabilité</li> </ul>	
<b>Admissibilité des transformations</b>	N.D.	
<b>Maladies graves et conditions couvertes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>25 maladies graves</li> <li>4 Diagnostics et traitement à versement anticipé</li> <li>Complications graves causées par 4 maladies infectieuses</li> <li>Protection soins de longue durée (perte d'autonomie temporaire)</li> </ul>	
<b>Remboursement des primes au décès (optionnel) (GRPD)</b>	Remboursement de 100 % des primes au décès ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux.	
<b>Remboursement des primes à maturité (GRP)</b>	N.D.	
<b>Qui recevra la GRPD ou la prestation MG?</b>	<b>MG</b> : Preneur <b>GRPD</b> : Bénéficiaire	
<b>Garanties complémentaires</b>	MMA, MU, MUE, FR, FRE, AE, EPI, EPD	
<b>Segments de clientèle / Préoccupations</b>	Répond aux besoins des clients qui sont surtout préoccupés par la maladie pendant leur période de vie active, convient au marché hypothécaire et des dettes à court terme. Répond également aux besoins des clients soucieux de leur budget tout en conservant le privilège d'assurabilité futur.	
<b>Avantages concurrentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Complications graves causées par 4 maladies infectieuses (10 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$) + 25 maladies</li> <li>4 diagnostics et traitement à versement anticipé (10 % jusqu'à concurrence de 50 000 \$) (cancer précoce de la prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome malin au stade 1A, angioplastie coronarienne)</li> <li>Remboursement des coûts d'assurance au décès avec un minimum 25 % du montant d'assurance (si option GRPD incluse)</li> </ul>	
<b>Frais de police</b>	Couverture de base : 50 \$	Couverture supplémentaire : 25 \$

## QUIÉTUDE

Abréviation	QT65	QT75 Lib
<b>Brève description</b>	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 65 ans dont les coûts sont nivelés. Cette protection offre le service <b>Prompt Rétablissement</b> incluant Best Doctors.	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 75 ans dont les coûts sont nivelés et libérés à 65 ans (ou après 20 ans selon la plus éloignée des deux dates). Cette protection offre le service <b>Prompt Rétablissement</b> incluant Best Doctors.
<b>Âge à l'établissement</b>	18 à 55 ans <b>(45 ans si GRP)</b> <b>(âge à l'anniversaire le plus proche)</b>	18 à 55 ans <b>(âge à l'anniversaire le plus proche)</b>
<b>Montant d'assurance</b> Min & Max	<b>Min</b> : 25 000 \$ <b>Max</b> : 2 000 000 \$ Bande <b>de 10 000 \$ à 24 999 \$</b> , sans GRP, disponible si combiné à un produit de base sur la vie de la même personne assurée.	<b>Min</b> : 25 000 \$ <b>Max</b> : 2 000 000 \$
<b>Montant d'assurance</b> Fixe, croissant ou décroissant	Fixe	
<b>Durée de la protection</b>	Expire à 65 ans	Expire à 75 ans
<b>Bandes de taux</b>	10 000 \$ 25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$
<b>Primes</b>	Nivelées jusqu'à l'âge de 65 ans.	Nivelées et libérées à 65 ans ou après 20 ans selon la plus éloignée des éventualités.
<b>Frais de rachat</b>	Aucuns	
<b>Accumulateur</b>	Sans objet	
<b>Options hybrides</b>	N.D.	
<b>Options de vies assurées</b>	Individuelle	
<b>Droit de transformation</b>	Non	
<b>Admissibilité des transformations</b>	N.D.	
<b>Maladies graves et conditions couvertes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 maladies graves</li> <li>• 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé</li> <li>• Complications graves causées par 4 maladies infectieuses.</li> </ul>	
<b>Remboursement des primes au décès (GRPD)</b>	Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux. Il exclut le facteur modal. (Limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement)	

## SUITE

Abréviation	QT65	QT75 Lib
<b>Remboursement des primes à maturité (GRP)</b>	Remboursement de 100 % des primes à maturité. Il exclut le facteur modal. (Limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement)	Remboursement de 100 % des primes à compter de 65 ans ou après 20 ans, selon la plus éloignée des éventualités. Il exclut le facteur modal. (Limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement)  Le client peut également toucher un remboursement partiel et bénéficier d'une protection réduite au prorata.
<b>Qui recevra la GRP ou la Prestation?</b>	<b>MG</b> : Preneur <b>GRPD</b> : Bénéficiaire <b>GRPE</b> : Preneur	
<b>Garanties complémentaires</b>	MMA, MU, MUE, FR, FRE, AE, EPI, EPD	
<b>Segments de clientèle/Préoccupations</b>	Répond aux besoins des clients qui sont surtout préoccupés par la maladie pendant leur période de vie active. Il répond également bien aux besoins des clients qui désirent un remboursement à 100 % à l'âge de 65 ans. (Seul produit de DSF qui offre un remboursement à 100 % à 65 ans pour les clients âgés de 46 à 50 ans)	Répond aux besoins des clients qui désirent être protégés pendant la période la plus active de leur retraite tout en ne grugeant pas leurs revenus de retraite puisqu'il est libéré à compter de 65 ans pour les clients de 45 ans et moins.
<b>Avantages concurrentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complications graves causées par 4 maladies infectieuses (10 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$) + 25 maladies</li> <li>• 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé (10% jusqu'à concurrence de 50 000 \$) (cancer précoce de la prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome malin au stade 1A, angioplastie coronarienne)</li> <li>• Remboursement des coûts d'assurance au décès avec un minimum 25 % du montant d'assurance</li> <li>• 25 % du montant assuré, payé le plus rapidement possible, sans avoir à satisfaire de période de survie.</li> </ul>	Flexibilité au niveau du remboursement de primes disponible en tout temps à compter de 65 ans (sujet à un minimum de 20 ans). Possibilité également d'obtenir un remboursement partiel et de conserver une protection libérée réduite.
<b>Frais de police</b>	Couverture de base : 50 \$	Couverture supplémentaire : 25 \$

## QUIÉTUDE

Abréviation	QT100	QT100 avec GRP
<b>Brève description</b>	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 100 ans dont les coûts sont nivelés. Cette protection offre le service <b>Prompt Rétablissement</b> incluant Best Doctors.	
<b>Âge à l'établissement</b>	18 à 65 ans <b>(âge à l'anniversaire le plus proche)</b>	18 à 65 ans <b>(âge à l'anniversaire le plus proche)</b>
<b>Montant d'assurance</b>	Min. : 25 000 \$	Max. : 2 000 000 \$
<b>Montant d'assurance</b> Fixe, croissant ou décroissant	Fixe	
<b>Durée de la protection</b>	Protection permanente dont les coûts sont libérés à l'âge de 100 ans.	
<b>Prestation après 100 ans</b>	À la demande du preneur, le montant d'assurance payable sera déduit de toute prestation déjà versée.	
<b>Bande de taux</b>	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$	
<b>Primes</b>	Nivelées pour la durée du contrat	
<b>Frais de rachat</b>	Aucun	
<b>Accumulateur</b>	S. O.	
<b>Options hybrides</b>	N.D.	
<b>Options de vies assurées</b>	Individuelle	
<b>Droit de transformation</b>	Aucun	
<b>Admissibilité des transformations</b>	Oui pour le T10 et T20 (25 maladies graves)	
<b>Maladies graves et conditions couvertes</b>	25 maladies graves, 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé ainsi que les complications graves causées par 4 maladies infectieuses.	25 maladies graves, 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé, les complications graves causées par 4 maladies infectieuses ainsi que la protection soins de longue durée (perte d'autonomie temporaire).
<b>Protection Soins de Longue Durée</b>	N.D.	Une avance de 10 % (max. 25 000 \$) sera payée si l'assuré satisfait la définition de la perte d'autonomie temporaire après un délai d'attente de 90 jours. Si son état devient permanent, il pourra réclamer les 90 % restants. S'il se rétablit, les 90 % restants seront disponibles pour une autre maladie.
<b>Remboursement des primes au décès (GRPD)</b>	Optionnel Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux. Il exclut le facteur modal. (Limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement)	Optionnel Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux. Il inclut le facteur modal et n'est pas limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement.

## SUIE

Abréviation	QT100	QT100 avec GRP
<b>Remboursement des primes à la résiliation (GRP) / Prestation Santé</b>	N.D.	2 options de remboursement des primes à maturité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % après 15 ans</li> <li>• 100 % après 20 ans</li> </ul>
<b>Qui recevra la GRPD, la GRP ou la prestation MG?</b>	<b>MG</b> : Preneur <b>GRPD</b> : Bénéficiaire	<b>MG</b> : Preneur <b>GRP</b> : Preneur <b>GRPD</b> : Bénéficiaire
<b>Garanties complémentaires</b>	MMA, MU, MUE, FR, FRE, AE, EPI, EPD	
<b>Segments de clientèle / Préoccupations</b>	Répond aux besoins des clients qui recherchent la simplicité et qui désirent être protégés la vie durant et ce, à un coût mensuel abordable.	Répond aux besoins des clients dont le besoin de protection pourrait évoluer ou qui veulent récupérer toutes les primes payées s'ils n'ont pas été malades.
<b>Avantages concurrentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complications graves causées par 4 maladies infectieuses (10 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$) + 25 maladies.</li> <li>• 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé (10 % jusqu'à concurrence de 50 000 \$) (cancer précoce de la prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome malin au stade 1A, angioplastie coronarienne).</li> <li>• Remboursement des coûts d'assurance au décès avec un minimum 25 % du montant d'assurance.*</li> <li>• 25 % du montant assuré, payé le plus rapidement possible, sans avoir à satisfaire de période de survie.*</li> </ul> <p>* si le GRPD est sélectionné</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection Soins de longue durée incluse (10 % d'avance en cas de perte d'autonomie temporaire, maximum 25 000 \$).</li> </ul>
<b>Frais de police</b>	Couverture de base : 50 \$ Couverture supplémentaire : 25 \$	



## QUIÉTUDE

Abréviation	Q Exécutif / concept REES (T75)	Q Exécutif / concept REES (T100)
<b>Brève description</b>	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 75 ans dont les coûts sont nivelés. Cette protection offre le service <b>Prompt Rétablissement</b> incluant Best Doctors.	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 100 ans dont les coûts sont nivelés. Cette protection offre le service <b>Prompt Rétablissement</b> incluant Best Doctors.
<b>Âge à l'établissement</b>	18 à 60 ans ( <b>âge à l'anniversaire le plus proche</b> )	18 à 65 ans ( <b>âge à l'anniversaire le plus proche</b> )
<b>Montant d'assurance</b>	Min. : 25 000 \$    Max. : 2 000 000 \$	
<b>Montant d'assurance</b> Fixe, croissant ou décroissant	Fixe	
<b>Durée de la protection</b>	Protection temporaire jusqu'à 75 ans.	Protection permanente dont les coûts sont libérés à l'âge de 100 ans.
<b>Prestation après 100 ans</b>	n/a	À la demande du preneur, le montant d'assurance payable sera déduit de toute prestation déjà versée.
<b>Bande de taux</b>	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$	
<b>Primes</b>	Nivelées pour la durée du contrat et partagées comme suit entre les parties : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les primes payées par la compagnie seront établies selon le besoin de protection, soit : T10, T20, jusqu'à 65 ans ou jusqu'à 75 ans.</li> <li>• Les primes payées par l'actionnaire/employé clé résultent de la différence entre la prime T75 et la prime payée par la compagnie.</li> </ul>	Nivelées pour la durée du contrat et partagées comme suit entre les parties : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les primes payées par la compagnie seront établies selon le besoin de protection, soit : T10, T20, jusqu'à 65 ans ou jusqu'à 75 ans.</li> <li>• Les primes payées par l'actionnaire/employé clé résultent de la différence entre la prime T100 et la prime payée par la compagnie.</li> </ul>
<b>Frais de rachat</b>	Aucun	
<b>Accumulateur</b>	S. O.	
<b>Options hybrides</b>	N.D.	
<b>Options de vies assurées</b>	Individuelle	
<b>Droit de transformation</b>	Aucun	
<b>Admissibilité des transformations</b>	Oui pour le T10 et T20 (25 maladies graves)	
<b>Maladies graves et conditions couvertes</b>	25 maladies graves, 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé, les complications graves causées par 4 maladies infectieuses ainsi que la protection soins de longue durée (perte d'autonomie temporaire).	
<b>Protection Soins de Longue Durée</b>	Une avance de 10 % (max. 25 000 \$) sera payée si l'assuré satisfait la définition de la perte d'autonomie temporaire après un délai d'attente de 90 jours. Si son état devient permanent, il pourra réclamer les 90 % restants. S'il se rétablit, les 90 % restants seront disponibles pour une autre maladie.	
<b>Remboursement des primes au décès (GRPD)</b>	Inclus Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux. Il inclut le facteur modal et n'est pas limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement.	

## SUIE

Abréviations	Q Exécutif / concept REES (T75)	Q Exécutif / concept REES (T100)
<b>Remboursement des primes à la résiliation (GRP) / Prestation Santé</b>	1 option de prestation santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % après 15 ans</li> </ul>	2 options de prestation santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % après 15 ans</li> <li>• 100 % après 20 ans</li> </ul>
<b>Qui recevra la GRPD, la GRP ou la prestation MG?</b>	<b>Prestation MG :</b> Bénéficiaire <b>Prestation Santé :</b> Bénéficiaire <b>Prestation Décès :</b> Bénéficiaire	
<b>Garanties complémentaires</b>	MMA, MU, FR, EPI	
<b>Segments de clientèle / Préoccupations</b>	S'adresse aux entreprises incorporées dont les actionnaires dirigeants sont fortement impliqués dans l'entreprise. Ces derniers réalisent qu'en cas de maladie grave, leur entreprise serait affectée.	
<b>Avantages concurrentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complications graves causées par 4 maladies infectieuses (10 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$) + 25 maladies.</li> <li>• 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé (10 % jusqu'à concurrence de 50 000 \$) (cancer précoce de la prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome malin au stade 1A, angioplastie coronarienne).</li> <li>• Remboursement des coûts d'assurance au décès avec un minimum 25 % du montant d'assurance.</li> <li>• 25 % du montant assuré, payé le plus rapidement possible, sans avoir à satisfaire de période de survie.</li> <li>• Protection Soins de longue durée incluse (10 % d'avance en cas de perte d'autonomie temporaire, maximum 25 000 \$).</li> <li>• Possibilité de reporter une prime annuelle (ou 12 primes mensuelles ou 2 primes semestrielles) sans intérêt.</li> </ul>	
<b>Frais de police</b>	Couverture de base : 50 \$ Couverture supplémentaire : 25 \$	

## QUIÉTUDE

Abréviation	QT100 Payable 10 ans	QT100 Payable 20 ans
<b>Brève description</b>	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 100 ans dont les coûts sont nivelés et libérés après 10 ans. Cette protection inclut le service <b>Prompt Rétablissement</b> avec Best Doctors.	Contrat d'assurance maladies graves jusqu'à 100 ans dont les coûts sont nivelés et libérés après 20 ans. Cette protection inclut le service <b>Prompt Rétablissement</b> avec Best Doctors.
<b>Âge à l'établissement</b>	18 à 60 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)	18 à 50 ans (âge à l'anniversaire le plus proche)
<b>Montant d'assurance</b>	Min. : 25 000 \$    Max. : 2 000 000 \$	
<b>Montant d'assurance</b> Fixe, croissant ou décroissant	Fixe	
<b>Durée de la protection</b>	Protection permanente dont les coûts sont libérés après 10 ans.	Protection permanente dont les coûts sont libérés après 20 ans.
<b>Prestation après 100 ans</b>	À la demande du preneur, le montant d'assurance payable sera déduit de toute prestation déjà versée.	
<b>Bande de taux</b>	25 000 \$    50 000 \$    100 000 \$    250 000 \$    500 000 \$	
<b>Primes</b>	Nivelées et libérées après 10 ans	Nivelées et libérées après 20 ans
<b>Frais de rachat</b>	Aucuns	
<b>Accumulateur</b>	S. O.	
<b>Options hybrides</b>	N.D.	
<b>Options de vies assurées</b>	Individuelle	
<b>Droit de transformation</b>	Aucun	
<b>Admissibilité des transformations</b>	Oui pour le T10 et T20 (25 maladies)	
<b>Maladies graves et conditions couvertes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 25 maladies graves</li> <li>▪ Protection soins de longue durée (perte d'autonomie temporaire)</li> <li>▪ 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé</li> <li>▪ Complications graves causées par 4 maladies infectieuses</li> </ul>	
<b>Protection Soins de Longue Durée</b>	Une avance de 10 % (max. 25 000 \$) sera payée si l'assuré satisfait la définition de la perte d'autonomie temporaire après un délai d'attente de 90 jours. Si son état devient permanent, il pourra réclamer les 90 % restants. S'il se rétablit, les 90 % restants seront disponibles pour une autre maladie.	
<b>Remboursement des primes au décès (GRPD) (optionnel)</b>	Remboursement de 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux. Il inclut le facteur modal et n'est pas limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement.	
<b>Remboursement des primes à la résiliation</b>	Inclus : 100 % après 15 ans	Inclus : 100 % après 20 ans
<b>Qui recevra la GRPD, la GRP ou la prestation MG?</b>	<b>MG</b> : Preneur <b>GRP</b> : Preneur <b>GRPD</b> : Bénéficiaire	
<b>Garanties complémentaires</b>	MMA, MU, MUE, FR, FRE, AE, EPI, EPD	
<b>Segments de clientèle</b>	Clients aisés ou fortunés qui veulent conserver leurs acquis.	
<b>Avantages concurrentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complications graves causées par 4 maladies infectieuses (10 % jusqu'à concurrence de 25 000 \$) + 25 maladies</li> <li>• 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé (10 % jusqu'à concurrence de 50 000 \$) (cancer précoce de la prostate, carcinome canalaire in situ du sein, mélanome malin au stade 1A, angioplastie coronarienne)</li> <li>• Remboursement des coûts d'assurance au décès avec un minimum 25 % du montant d'assurance*</li> <li>• 25 % du montant assuré, payé le plus rapidement possible, sans avoir à satisfaire de période de survie*</li> <li>• Protection Soins de longue durée incluse (10 % d'avance en cas de perte d'autonomie temporaire, maximum 25 000 \$)</li> </ul> <p>* si le GRPD est sélectionné</p>	
<b>Frais de police</b>	Couverture de base : 50 \$    Couverture supplémentaire : 25 \$	

## QUIÉTUDE NOUVELLE GÉNÉRATION

<b>Brève description</b>	Contrat d'assurance maladies graves pour les enfants jusqu'à 100 ans. Couverture individuelle. Cette protection inclut le service <b>Prompt Rétablissement</b> avec Best Doctors.
<b>Âge à l'établissement</b>	30 jours à 17 ans ( <b>âge à l'anniversaire le plus proche</b> )
<b>Capital assuré</b>	Montant minimum : 25 000 \$ Montant maximum : 1 000 000 \$ Le montant d'assurance maladies graves pour enfants accepté par les assureurs canadiens dépasse rarement 250 000 \$.
<b>Bandes de taux</b>	25 000 \$ 50 000 \$ 100 000 \$ 250 000 \$ 500 000 \$
<b>Primes</b>	Nivelées et garanties
<b>Durée de la protection</b>	Protection permanente
<b>Durée des primes</b>	2 options de paiement des primes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Payable à vie</li> <li>• Payable en 20 ans</li> </ul>
<b>Frais de rachat</b>	Aucuns
<b>Options hybrides</b>	N.D.
<b>Fin de couverture</b>	À la première des éventualités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• diagnostic d'une des maladies couvertes au contrat</li> <li>• décès de l'assuré</li> <li>• date de résiliation de la police (un remboursement des primes est disponible à partir du 5<sup>e</sup> anniversaire)</li> </ul>
<b>Maladies graves et conditions couvertes</b>	2 options de maladies couvertes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 maladies (incluant 3 maladies infantiles: l'Autisme, le syndrome de Rett et la Fibrose Kystique)</li> <li>• 31 maladies (incluant 6 maladies infantiles: l'Autisme, le syndrome de Rett, la Fibrose Kystique, la Paralyse cérébrale, la Dystrophie musculaire et le Diabète de type 1)</li> </ul> <i>Ces 2 options incluent 4 Diagnostics et traitement à versement anticipé, les complications graves causées par 4 maladies infectieuses ainsi que la protection soins de longue durée.</i>
<b>Options de vies assurées</b>	Individuelle
<b>Droit de transformation</b>	Aucun
<b>Admissibilité des transformations</b>	N.D.
<b>Remboursement des primes au décès (optionnel)</b>	4 options de remboursement des primes au décès: <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des primes au décès, ou 25 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux</li> <li>• 100 % des primes au décès, ou 50 % du montant assuré, selon le plus élevé des deux</li> <li>• 100 % du montant assuré.</li> <li>• Aucun remboursement</li> </ul> Il inclut le facteur modal et n'est pas limité au montant d'assurance en vigueur au moment du remboursement.
<b>Remboursement des primes à la résiliation (optionnel)</b>	Le remboursement des primes débute à compter du 5 <sup>e</sup> anniversaire. Le pourcentage de remboursement représente 25 % des primes payées et augmente linéairement pour atteindre 100% au 20 <sup>e</sup> anniversaire.
<b>Garanties complémentaires</b>	FR, MU, MMA, EPI, EPD
<b>Garanties supplémentaires</b>	Tous sauf Vie Autonome, T10 Améliorée, Première Classe
<b>Frais de police</b>	Aucuns frais de police

VIE AUTONOME		VIE AUTONOME 20
Brève description	Vie Autonome prévoit le versement d'une rente mensuelle en cas de perte d'autonomie.	
Âge à l'établissement	18 à 80 ans ( <b>âge à l'anniversaire le plus proche</b> )	
Capital assuré	Montant de la rente mensuelle (le montant est payable au preneur) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum : 1 000 \$</li> <li>• Maximum : 8 500 \$ pour l'ensemble des polices émises</li> <li>• Par tranches de 100 \$</li> </ul>	
Durée de la protection	Selon l'option choisie, les prestations sont payables : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pendant 2 ans</li> <li>• Pendant 5 ans</li> <li>• à vie</li> </ul>	À vie
Bandes de taux	Aucunes	
Primes	Nivelées mais non-garanties.	
Garantie des primes	Le montant des primes est garanti pendant les cinq premières années de la police.	Le montant des primes est garanti pendant les cinq premières années de la police. Après 20 ans, aucune prime additionnelle ne peut être exigée.
Durée des primes	Payable à vie	Payable en 20 ans
Nombre d'assurés par police	Un seul assuré par police	
Délai d'attente	Les prestations débutent après un délai d'attente de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 jours</li> <li>• 90 jours</li> <li>• 180 jours</li> </ul>	
Option d'assurance libérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offerte sans frais</li> <li>• Assurance libérée réduite après que la protection ait été en vigueur 10 ans ou plus</li> <li>• On verse la prestation prévue initialement mais les prestations cessent lorsque le client a reçu un montant total de prestations égal au total des primes qu'il a versées pour la protection.</li> </ul>	
Réduction pour couple	Lorsque deux protections de soins de longue durée sont achetées par un couple au même moment, la prime de chacun est réduite de 10%. Pour avoir droit au rabais, les deux conjoints doivent être acceptés. Ce rabais est permanent après que les primes de première année ont été versées pour les deux protections.	
Frais de rachat	Aucuns	
Options hybrides	N.D.	
Options de vies assurées	Individuelle	
Droit de transformation	Aucun	
Remboursement des primes au décès (optionnel)	Au décès de l'assuré, une prestation de décès égale au total des primes modales versées pour la protection SLD moins les prestations de soins de longue durée déjà versées est payée au bénéficiaire de l'assurance décès. Émission de 18 à 55 ans à l'anniversaire le plus proche.	
Garantie optionnelle	Augmentation du montant d'assurance / AMA (Montant ajusté en fonction du coût de la vie) : Garantie qui permet d'augmenter la protection aux trois ans mais avant l'âge de 80 ans, sans preuves ans selon un taux d'inflation basé sur l'indice des prix à la consommation mais limité à 15% d'augmentation de protection. Le montant total de la police (base + ajouts AMA) est limité à 10 000 \$.	La portion du montant d'assurance qui est rajoutée est payable à vie. Le coût de cette garantie est payable tant qu'elle est en vigueur jusqu'à concurrence de l'âge de 80.
Définition de perte d'autonomie	Une prestation mensuelle est versée à l'assuré lorsqu'il est en perte d'autonomie. <b>Définition:</b> Lorsque la personne assurée a besoin d'aide pour effectuer au moins deux des activités de la vie quotidienne soit : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Se laver</li> <li>2. S'habiller</li> <li>3. Se nourrir</li> <li>4. Se servir des toilettes</li> <li>5. Continence</li> <li>6. Se lever du lit, se coucher, s'asseoir ou se lever d'une chaise (comprend les chaises roulantes)</li> </ol> OU Si, suite à une altération des fonctions mentales (Maladie d'Alzheimer, démence sénile), la personne assurée a besoin d'une supervision continue pour éviter de nuire à sa santé et à sa sécurité.	
Avantages concurrentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection Soins de longue durée de <b>type revenu</b>: le preneur reçoit une rente mensuelle qu'elle peut utiliser comme bon lui semble.</li> <li>• <b>Aucune facture</b> n'est exigée: nous ne vous demanderons aucune pièce justificative relativement aux frais que l'assuré engage en raison de son état de santé.</li> </ul>	
Frais de police	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 150\$ par assuré</li> <li>• Aucuns frais fixes pour les augmentations achetées avec l'augmentation du montant d'assurance exercées aux 3 ans.</li> </ul>	